



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mardi 25 septembre 2018 – 18h30**

Date de convocation : 26 juillet 2018

Date d'affichage : 28 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoquée, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET.

Membres présents : MM. Robert LUQUET, Jacques FAYET et Mmes Suzanne CHANUT, Ingrid GAY, Roselyne ARCELIN, Claude MOIROUD, Marie-Louise BOUVIER, Céline SANTE.

M. Michel ROCHETTE arrivé à 18h35 et Mme Florence CHEVASSON arrivée à 18h40 n'ont pas participé au vote de la délibération 7/2018 et ont participé aux votes des délibérations 8/2018 à 10/2018.

Membres excusés : Mmes Jacqueline GIRARD, Maud CANC-MONTERISI, M. Jean-André GUILLERMIN.

Membres absents :

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Président remercie les membres du C.C.A.S. de leur présence et présente les excuses.

Monsieur le Président demande l'autorisation au CCAS de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande d'aide. L'assemblée donne son accord à l'unanimité des présents sur la modification de l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

7/2018 - Approbation du procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Sociale du 30 janvier 2018

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018.

8/2018 - Participation financière du C.C.A.S. aux accueils de loisirs du mercredi

Suzanne CHANUT rappelle au C.C.A.S. qu'avec la suppression des TAP (temps d'activité périscolaire) et de l'école le mercredi matin, l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du mercredi est ouvert en journée complète depuis la rentrée de septembre.

Elle indique que la direction de cet accueil de loisirs est confiée à l'Association des Centres de Loisirs Educatifs en Mâconnais (CLEM), dans le cadre d'une convention de prestation de services établie pour l'année scolaire. Elle précise qu'il y a une nouvelle Directrice, Mme Fouilloux. Mme Chanut informe de l'évolution du taux d'encadrement qui est d'un animateur

pour 10 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans. Elle explique qu'avec les contraintes matérielles (disponibilité de salle adaptée) il a été décidé de mettre en place un groupe d'enfant de moins de 6 ans et un groupe d'enfant de plus de 6 ans. Elle constate qu'il n'est pas nécessaire pour l'instant d'augmenter la capacité d'accueil.

Après en avoir délibéré, le C.C.A.S. à l'unanimité :

- approuve cette proposition en faveur des familles de La Roche Vineuse et décide donc de maintenir le dispositif d'aide de 2 € par demi-journée et par enfant, avec ou sans repas, et de 5 € par journée et par enfant uniquement pour les familles de La Roche Vineuse dont le quotient familial est supérieur à 1 000 € et pour toutes les familles de La Roche Vineuse ne dépendant pas du régime générale de la CAF ;

- décide que ce dispositif soit reconduit d'année en année ;

- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget du CCAS.

9/2018 - Participation financière du C.C.A.S. aux centres de loisirs des vacances scolaires

Suzanne CHANUT rappelle que la commune a confié, dans le cadre d'une convention de prestation de services, à l'Association des Centres de Loisirs Educatifs en Mâconnais (CLEM) la préparation, l'organisation, l'animation, la gestion et la direction des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, avec une direction unique.

Après en avoir délibéré, le C.C.A.S. à l'unanimité :

- approuve cette proposition en faveur des familles de La Roche Vineuse et décide donc le maintien du dispositif d'aide de 5 € par journée et par enfant uniquement pour les familles de La Roche Vineuse dont le quotient familial est supérieur à 1 000 et pour toutes les familles de La Roche Vineuse ne dépendant pas du régime générale de la CAF ;

- approuve cette proposition en faveur des familles de La Roche Vineuse et décide donc le maintien du dispositif d'aide de 2 € par demi-journée et par enfant uniquement pour les familles de La Roche Vineuse dont le quotient familial est supérieur à 1 000 et pour toutes les familles de La Roche Vineuse ne dépendant pas du régime générale de la CAF ;

- décide que ce dispositif soit reconduit d'année en année ;

- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget du CCAS.

POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.

Repas des Aînés 2018

Le CCAS a envoyé 328 invitations aux habitants de plus de 70 ans de La Roche Vineuse (268 habitants de La Roche Vineuse et 60 à l'Eau Vive) afin de participer au traditionnel repas des Aînés, ou en cas d'indisponibilité, de recevoir le colis de Noël. La date limite d'inscription était fixée au 14 septembre 2018.

250 personnes ont rendu le coupon-réponse, ce qui représente 75.9 % des envois. On dénombre :

- 58 personnes voulant participer au repas (42 habitants de La Roche Vineuse, 16 résidents de l'Eau Vive) ; il convient de prévoir également les repas de 16 invités, 2 animateurs, 5 bénévoles du Comité des fêtes et 5 membres du Conseil municipal et du CCAS. Le nombre de repas est porté à 85.

- 129 personnes souhaitant recevoir le colis (85 habitants de La Roche Vineuse et 44 résidents de l'Eau Vive) ; il convient de rajouter quelques personnes placées en établissement ;

- 63 personnes ne désirant ni participer au repas, ni recevoir le colis ;

- 79 personnes n'ont pas répondu à l'invitation ; d'invitation n'ont pas pu être distribués pour personne non trouvée à l'adresse.

Suzanne CHANUT rappelle ensuite que le Repas des Aînés se tiendra le dimanche 7 octobre 2018.

S'agissant tout d'abord de l'animation, la journée sera animée par Doucet Music comprenant une chanteuse danseuse et un chanteur musicien accordéoniste. Le duo a été réservé de 12h à 17h30 pour un montant de 756 € charges du Guso comprises.

Pour le repas, le traiteur « Mille et une saveurs » de Crèches-sur-Saône a également fait l'objet d'une réservation.

Elle donne lecture du menu proposé par le traiteur, au prix de 19 € TTC par personne. Après discussion, le menu suivant est arrêté (incluant la fourniture du pain, la vaisselle et la présence de cuisiniers) :

- Feuillantine de rouget au pesto, sauce au crémant et échalotes
- Paleron de veau jus crémeux aux cèpes accompagné de gratin dauphinois, tatin d'endive et fine ratatouille
- Fromage blanc ou sec
- Délice vanille sur son croustillant caramel beurre salé
- Café.

Le traiteur sera avisé du choix du C.C.A.S. et du nombre de repas à prévoir.

Les vins seront commandés auprès des domaines Normand pour le vin blanc et Santé pour le vin rouge. Le crémant de Bourgogne sera pris auprès du groupement de production des vignerons des terres secrètes.

Enfin, Suzanne CHANUT rappelle qu'il est d'habitude de prévoir les cadeaux aux doyens, il a été décidé d'offrir un panier gourmand pour la doyenne et le doyen d'un montant d'environ 25 €.

Colis de Noël 2018

Suzanne CHANUT évoque la composition du colis distribué, pour un montant de 28 € par colis, soit :

- une bouteille de crémant ;
- un ballotin de chocolat et pâtes de fruit ;
- une petite bouteille de crème de cassis.

La confection des colis aura lieu le 3 décembre 2018 à partir de 17 h, puis remis dans la foulée aux élus et aux membres du C.C.A.S. par secteurs géographiques pour leur distribution.

DELIBERATION.

10/2018 - Demande d'aide financière

Le Président donne lecture d'une demande d'aide d'une famille de la commune qui sollicite un soutien financier pour participer aux frais de cantine. Il explique que la maman souhaite inscrire ses enfants à la cantine 3 jours par semaine pour un total de 154.80 € par mois. Après examen des éléments du dossier, de la situation familiale du demandeur ainsi que des projets en cours, il est proposé d'apporter un soutien ponctuel à cette famille.

Après en avoir délibéré, le C.C.A.S décide à l'unanimité :

- de mandater une aide à concurrence de 104.40 € (versement effectué directement au restaurant scolaire en fonction des repas pris) en faveur de la famille ;
- d'imputer cette dépense sur le budget 2018 au compte 6562.

QUESTIONS DIVERSES

Suzanne CHANUT informe que Mme Pariat a fêté ses 100 ans au mois d'août. La maison de retraite a organisée une petite fête à cette occasion, Mme Chanut lui a offert un bouquet de fleur.

Suzanne CHANUT fait part d'un courrier de l'ADMR afin de solliciter le CCAS pour participer à la cooptation de personnes qui souhaitent s'investir au sein de l'ADMR. Elle

rappelle qu'il y a déjà 4 membres du CCAS bénévoles à l'ADMR pour notre commune, et précise qu'il manque surtout des bénévoles sur les communes de Berzé la Ville et de Sologny. Mme BOUVIER informe qu'il est également nécessaire de transmettre l'information dans son entourage pour avoir des bénévoles à l'ADMR.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h35 sans fixer la date de la prochaine réunion du C.C.A.S.